



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions Jeunes

PROCES VERBAL N° 02 – SAISON 2025/2026

Réunion du	20/08/2025
Présidence	PIOU Patrick
Présents	BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, COIFFARD Albert, LECHAT Hubert, MERLET Xavier, SERISIER Fabrice
Excusés	GABORY Vincent, GASTINEAU Rémi, NDENDE Samir, PIRIOU Bernard, WASSE Manon

1. Approbation P.V.

Le procès-verbal suivant est approuvé sans remarque particulière : P.V. n° 1 du 22/07/2025.

2. Ententes autorisées pour la 1^{ère} phase

La CDOC Jeunes prend note des ententes constituées pour la 1^{ère} phase des championnats.

En U19

ENT. THOUARC.FCL. ASVR 1

En U17

ENT. POSSO. ST GEORGES 1

ENT. THOUARCE VALANJ 2

ENT. FUILET AUBRY 2

ENT. POUZEZECB CHAZEV 1

ENT. ST GEORGES/OCM 2

En U15

ENT. CHRISTSEGMORTAGN 2

ENT. ST GEORGES. POSSO 1

ENT. ST GEORGES. POSSO 2

ENT. POUZE SC.B. OVBA 2

ENT. CHATELAIS SEGRE 1

ENT. TOUTMAULEV PUYMT 2

ENT. THOUARC.FCL. ASVR 2

En U18F

ENT. BEAUFORT MAZE 1

ENT. BEAUFORT MAZE 2

ENT. NDC – INTREPIDE 2

ENT. CHRISSEGMORMABEL 1

ENT. CHRISSEGMORMABEL 2

ENT. GESTE TILL MONTR 2

ENT. ST HILAIRE CORON 1

ENT. TRELAZE FOEGSBPDC 2

ENT. VALLAYON THOUAR 1 (en attente de validation)

3. Engagements championnats

La Commission fait le point sur le nombre d'équipes engagées.

Situation au 20 août 2025

U19 : 31 équipes (32 en 2024/2025)

U18F : 29 équipes (27 en 2024/2025)

U17 : 125 équipes (126 en 2024/2025)

U15 : 154 équipes (149 en 2024/2025)

U14 : 14 équipes (14 en 2024/2025)

Ces chiffres peuvent être amenés à être modifiés car il est possible d'ajouter et/ou retirer une équipe sans incidence financière en U15D3 et U17D3 jusqu'au 31 août 2025.

4. Organisation des phases

L'organisation en **U19**, **U18F**, **U17** et **U15** reste la même que lors des saisons précédentes.

Pour les **U19** et **U18F**

Une 1^{ère} phase de brassage avec toutes les équipes au même niveau.

Une seconde phase avec les équipes les mieux classées en D1 et les autres en D2.

Une troisième phase pour terminer la saison avec 3 niveaux (Elite, D1 et D2)

Pour les **U17** et **U15**

Une 1^{ère} phase de brassage par division suivant le niveau d'engagement des équipes (3 niveaux).

Une seconde phase avec une répartition suivant les tableaux d'accessions/rétrogradations.

Une troisième phase pour terminer la saison avec 4 niveaux (Elite, D1, D2 et D3).

En **U14**, pour cette saison, le nombre d'équipes (14) nous permet d'organiser le championnat en 3 phases.

Une 1^{ère} phase de brassage avec toutes les équipes au même niveau (2 groupes)

Une seconde phase avec les équipes les mieux classées en Elite et les autres en D1.

Une troisième phase pour terminer la saison avec 2 niveaux (Elite et D1).

Dito les saisons précédentes, à l'issue de la phase 2 District, 2 équipes U17, U15 et U14 accéderont au championnat Régional pour sa phase 2.

5. Constitution des groupes

La Commission respecte totalement le niveau souhaité des clubs.

En U19 : D1 31 équipes 4 groupes (3 x 8 équipes et 1 x 7 équipes)

En U18 F : D1 29 équipes 5 groupes (4 x 6 équipes, 1 x 5 équipes)

En U17 : D1 52 équipes 9 groupes (7 x 6 équipes, 2 x 5 équipes)
D2 41 équipes 7 groupes (6 x 6 équipes, 1 x 5 équipes)

D3 32 équipes (en attente de la clôture des engagements)

En U15 : D1 40 équipes 8 groupes (5 x 6 équipes, 2 x 5 équipes)
D2 53 équipes 8 groupes (8 x 6 équipes, 1 x 5 équipes)
D3 60 équipes (en attente de la clôture des engagements)

En U14 : D1 14 équipes 2 groupe (2 x 7 équipes)

6. Numérotation

La Commission procède à la numérotation en essayant dans la mesure du possible de respecter les desiderata des clubs. Etant donné l'importance du nombre de vœux formulés, la Commission donne la priorité aux alternances à domicile pour les équipes qui évoluent sur le même créneau horaire. Cette numérotation est susceptible d'être modifiée avant le début des championnats en cas d'ajouts d'équipes en U15 D3 et U17 D3 et/ou de forfaits généraux qui peuvent entraîner une refonte de certains groupes.

7. Tableaux d'accessions et rétrogradations

La CDOC Jeunes évoque les tableaux des accessions et des rétrogradations entre la première phase et la seconde phase de la saison 2025-2026 dans les différentes catégories. Ils seront élaborés en fonction du nombre et du niveau des engagements et ensuite présentés au Comité de Direction du District pour être validés et mis en ligne sur le site avant le début des Championnats.

8. Informations diverses

La CDOC Jeunes demande aux clubs une attention particulière pour les demandes de modifications de date ou d'horaire et rappelle le point de règlement pour éviter d'être amendable :

« Il est possible de modifier un horaire ou une date avec l'accord du club adverse en utilisant l'application Footclubs et en respectant la procédure suivante :

Pour une rencontre avec un arbitre officiel désigné, toute demande devra être effectuée au plus tard :

- le lundi qui précède la rencontre avant minuit pour le club demandeur,*
- le mardi qui précède la rencontre avant minuit pour le club adverse (accord ou non) : l'absence de réponse sera considérée comme une acceptation par la commission organisatrice.*

Le club demandeur doit également s'assurer que sa demande a bien été lue par le club adverse par un échange direct (appel téléphonique notamment).

Si la demande émane du club visiteur, celle-ci ne doit pas perturber le planning d'occupation des terrains du club recevant.

Lorsqu'une demande ne respecte pas ces délais, la commission organisatrice peut, après étude du motif et exceptionnellement, accorder une validation qui sera accompagnée d'une amende financière (pour le club demandeur) dont le montant est fixé dans l'annexe 5 (dispositions financières du District de Maine et Loire dans les règlements des compétitions départementales).

Pour une rencontre sans arbitre officiel désigné, toute demande (validée par le club adverse) devra être effectuée au plus tard le mardi qui précède la rencontre avant minuit. Toutefois, une demande tardive pourra être étudiée jusqu'au vendredi avant 15h00.

Que ce soit avec ou sans arbitre officiel désigné, toute demande de modification de rencontre devra être clairement justifiée. »

Prochaine réunion :

- Jeudi 21 août 2025 (restreinte) à 14h30 : préparation Trophées U15 phase 1**

Réunions prévisionnelles :

- Mercredi 1^{er} octobre 2025 à 18h00 : réunion plénière**
- Mercredi 16 octobre 2025 à 9h30 : préparation phase 2**
- Mercredi 5 novembre 2025 (restreinte) à 14h30 : tirage Coupe et Challenge U17**
- Mercredi 19 novembre (distanciel) : préparation phase 2 U19**
- Mercredi 26 novembre 2025 (restreinte) : tirage Coupe et Challenge U17 et Coupe U19**
- Mercredi 17 décembre 2025 à 9h30 : préparation phase 3 et tirages Coupes et Challenges**

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. PIOU Patrick	M. SERISIER Fabrice